

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 07 décembre 2021 - Délibération n° 2021/12/08

**Objet : Attribution de subventions dans le cadre du dispositif « Evènementiels 2021 »**

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 30 novembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – SIMON CHAUTEMPS Franck - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle - GARGUEL Karine – BOSLE Alain - GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine – PICOURET Michel.

**Étaient excusés :** DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGUAY Jean-Pierre – MEYER Christian - POITOU Delphine- AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre.

**Pouvoirs** (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. Mme. FAURE Josette donne pouvoir à M. COTICHE Thierry
4. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
5. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
7. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
8. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
9. M. DUGUAY Jean Pierre donne pouvoir à M. LAROCHE Michel
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
11. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir M. GAILLARD Thierry
12. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry

**Suppléance :** M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

**Secrétaire de séance :** M. DERIEUX Nicolas

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	38			50	
Pour	Contre				
50	-		-	-	-

Vu la délibération n°20210430 du Conseil communautaire en date du 06 avril 2021 votant le budget 2021  
l'exercice 2021 du budget général ;

Envoyé en préfecture le 14/12/2021  
Reçu en préfecture le 14/12/2021  
Affiché le  
ID : 023-200067189-20211207-20211208-DE

Le Président rappelle que la Communauté de communes a validé l'enveloppe budgétaire au titre de l'année 2021 destinée aux subventions d'associations organisatrices d'événementiels sur le territoire intercommunal, lors du Conseil communautaire en date du 6 avril 2021 – Délibération n°2021/04/37 – pour un montant de 35 420€.

Dans le contexte sanitaire de cette année 2021, certains évènements soutenus par la collectivité n'ont pas eu lieu, les subventions accordées ne seront alors pas versées (comme le stipule l'article 3 dans les conventions entre la Communauté de communes et les associations). L'enveloppe budgétaire ne sera alors pas entièrement attribuée. A ce jour on évalue un montant restant à attribuer de 5 200€ sur les 35 420€.

D'autre part, l'association Paddle Vassivière Club (Royère de Vassivière) avait déposé une demande de subvention pour l'organisation de deux évènements, mais hors délai :

La commission « culture et vie associative » qui s'est réunie, mercredi 10 novembre 2021, propose d'accepter la demande de subvention de l'association Paddle Vassivière Club, et soumet au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes, dans le cadre du dispositif « aide aux événementiels – 2021 » :

Association	Action	Lieu	Date	Montant
Paddle Vassivière Club	« Les 10h non-stop de Vassivière »	Lac de Vassivière	3 juillet 2021	1 000€
	Championnat de France	Lac de Vassivière	2 et 3 octobre 2021	2 000€
TOTAL				3 000 €

Cette nouvelle attribution de subvention serait donc comprise dans l'enveloppe totale du dispositif « aide aux événementiels » de 35 420€.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000€ pour l'action « Les 10h non-stop de Vassivière » ainsi qu'une subvention de 2 000€ pour l'action « Championnat de France » à l'association Paddle Vassivière Club dans le cadre du dispositif « aide aux événementiels – 2021 »
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

